



#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 45-CC/2017/CCDS**

# PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES AIDES EXTRA-LEGALES

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- 2ème convocation

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

## Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Céline ZULEMARO

## Absents excusés ayant donné procuration:

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

## <u>Absent excusé</u>:

François RINGUET

## Absents non excusés :

François RINGUET, Denis BURLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance Monsieur Gilles DUFAIL

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«La Commission Action Sociale s'est réunie le 22 mai 2017 afin d'étudier des différentes demandes d'aide formulées dans le cadre du dispositif des aides extra-légales.

Après une étude approfondie, la Commission Action Sociale a émis un avis pour chaque dossier.

REFERENCE DOSSIER	DATE INSTRUCTION DOSSIER	NATURE DE L'AIDE	MONTANT SOLLICITE	AVIS COMMISSION
n°01-AK/2016	09/11/2016	maintien au logement (aide au paiement des factures SGDE)	1746.27€	avis favorable pour 700€
n°01-AK/2017	22/02/2017	maintien au logement (aide au paiement facture d'électricité)	451.23€	avis défavorable. la facture doit être inclue dans le dossier de surendettement constitué par l'usager.
n°02-AK/2017	20/03/2017	maintien au logement (aide au paiement des factures d'eau et d'électricité et aide aux impayés de loyer)	2409.25€ au total	rapprocher du service social de la Simko pour la mise en place d'un plan d'apurement pour ses impayés de loyer.
n°03-AK/2017	11/05/2017	maintien au logement (aide aux impayés de loyer)-	2 900€	avis favorable pour une aide d'un montant de 1 200€ sous réserve de l'ouverture des droits RSA, de la mise en place d'un virement automatique pour le paiement du loyer accompagné de la mise en place d'un plan d'apurement avec l'agence.
n°04-AK/2017	16/05/2017	frais d'obsèques	1897€	avis défavorable. cette aide n'est pas proposée par la CCDS.
n°05-AK/2017	15/05/2017	-frais d'obsèques (513.50€) -maintien au logement : aide au paiement de la facture EDF (530.88€) et SGDE (1251.48€)) impayés de loyer (8 095.27€) facture médicale (198.12€) taxe d'habitation (576€). dette totale : 11 165.25€	dette totale : 11 165.25€	Avis défavorable. L'usager doit constituer un dossier de surendettement et inclure l'ensemble de ses dettes.
n°06-AK/2017	05/05/2017	- maintien au logement : impayés SGDE 302.94€ impayés EDF 312€ -facture appareillage auditif (909.30€))	dette totale : 1 614.24€	avis favorable pour la prise en charge des impayés de factures EDF et SGDE pour un montant total de 614.94€
n°07-AK-2017	05/2017	-maintien au logement impayés de loyer : 9 590.10€	9 590.10€	avis favorable pour la prise en charge d'une partie des impayés de loyer : octroi d'une aide de 1 200€.  En contrepartie, l'usager doit constituer un dossier de surendettement et mettre en place un virement automatique pour le règlement des
TOTAL AIDES A	CCORDEES			loyers. 3 714.94€

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

#### **PROPOSITIONS**

- APPROUVER la prise en charge, par la CCDS, des dettes des usagers désignés sous réserve de l'exécution des conditions proposées par la Commission action sociale.
- **APPROUVER** le versement des aides financières aux organismes bénéficiaires désignés et selon les montants proposés par la commission action sociale.
- AUTORISER le Président à SIGNER tous les actes afférents à ce dossier.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n° 42-CC/2016/CCDS en date du 29 septembre 2016, relative à la mise en place du dispositif des aides facultatives sur le territoire des Savanes ;

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 22 mai 2017;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 04 Juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

### **DECIDE:**

- Article 1er: DE DONNER ACTE de son rapport à Monsieur Le Président.
- <u>Article 2:</u> D'APPROUVER la prise en charge, par la CCDS, des dettes des usagers désignés sous réserve de l'exécution des conditions proposées par la Commission action sociale.
- Article 3 : D'APPROUVER le versement des aides financières aux organismes bénéficiaires désignés et selon les montants proposés par la Commission Action Sociale :

Page 3

REFERENCE DOSSIER	DATE INSTRUCTION DOSSIER	NATURE DE L'AIDE	MONTANT SOLLICITE	AVIS COMMISSION
n°01-AK/2016	09/11/2016	maintien au logement (aide au paiement des factures SGDE)	1746.27€	avis favorable pour 700€
n°03-AK/2017	11/05/2017	maintien au logement (aide aux impayés de loyer)-	2 900€	avis favorable pour une aide d'un montant de 1 200€ sous réserve de l'ouverture des droits RSA, de la mise en place d'un virement automatique pour le paiement du loyer accompagné de la mise en place d'un plan d'apurement avec l'agence.
n°06-AK/2017	05/05/2017	- maintien au logement : impayés SGDE 302.94€ impayés EDF 312€ -facture appareillage auditif (909.30€))	dette totale : 1 614.24€	avis favorable pour la prise en charge des impayés de factures EDF et SGDE pour un montant total de 614.94€
n°07-AK-2017	05/2017	-maintien au logement impayés de loyer : 9 590.10€	9 590.10€	avis favorable pour la prise en charge d'une partie des impayés de loyer : octroi d'une aide de 1 200€.  En contrepartie, l'usager doit constituer un dossier de surendettement et mettre en place un virement automatique pour le règlement des loyers.
TOTAL DES AIDE	3 714.94€			

## **Article 4: D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

Vote:

Nombre de conseillers en exercice : 35

-Quorum: 18

-Nombre de conseillers présents : 08

-Nombre de procurations : 03

-Nombre de votants : 11

-Pour: 11 (dont 03 procurations)

-Contre: 00 -Abstention(s): 00 Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

om n

François RINGUET

3 1 JUIL. 2017

ARRIVÉE

Transmis A.....